



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20260124

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DECISION DU PRÉSIDENT

Cycle de l'eau et protection de la ressource

OBJET : Avenant n°1 - Marché M25CE01 - Étude du schéma directeur du système d'assainissement collectif de la commune de Brioux-sur-Boutonne

Annexe(s) :

- Avenant 1 - Schéma directeur Brioux

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C07_05_2026_03 du conseil communautaire du 7 mai 2026 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 24. La décision sur les avenants à tous les marchés, accords-cadres et marchés subséquents lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Vu les articles L2194-1 et R2194-2 du Code de la commande publique relatifs aux modifications prévues dans les documents contractuels ;

Considérant qu'au cours de l'exécution du marché, il est apparu nécessaire d'apporter certains ajustements aux prestations initialement prévues, dont la réalisation était expressément envisagée aux CCTP et nécessaire à la bonne poursuite de la mission ;

Considérant que ces ajustements consistent en :

- Des modifications des quantités prévues initialement au DQE ;
- Des ajouts de prestations supplémentaires en lien direct avec l'objet du marché ;
- Et la suppression de certaines prestations initialement prévues.

Ces modifications n'ont pas pour effet de changer la nature globale du marché, ni son équilibre économique.

Considérant que la modification porte sur le nouveau mètre linéaire total d'inspections télévisées (ITV) proposé par le titulaire, porté à 2 927 ml au lieu de 1 500 ml, et que le montant de la plus-value correspondante s'élève à 5 836,43 € HT ;

Considérant la suppression des contrôles de branchement par test au colorant et tests à la fumée qui entraîne une moins-value de 2 500,00 € HT par rapport à l'offre de base ;

Considérant la nécessité d'obtenir un état précis des réseaux par inspections télévisées de 170 branchements, dans les rues impactées par les campagnes de mesures. Ce rajout de prestations supplémentaires non prévues dans l'offre de base entraînent une plus value de 5939,80 € HT ;

Récapitulatif de l’Incidence financière :

Récapitulatif des ajustements apportés à l’offre de base	PRIX TOTAL EN EUROS HT
Moins-value concernant les contrôles de branchement	- 2 500,00 €
Plus-value concernant des inspections ITV complémentaires	+ 5 836,43 €
Plus-value concernant des inspections ITV complémentaires sur les branchements	+ 5 939,80 €
TOTAL	+ 9 276,23 €

DECIDE

Article 1 : De valider l’avenant n°1 au marché du schéma directeur de la commune de Brioux-sur-Boutonne dont le titulaire est l’entreprise Eau Méga situé sur Rochefort (17300) - Conseil Environnement et Socama Ingénierie co-traitant situé à Le Hailland (33187) portant le marché à 69 276,23 € HT, représentant une augmentation de 15,46 % du marché initial ;

Article 2 : D’autoriser à signer l’avenant n°1;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision ;

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire ;

Article 6 : La présente décision pourra faire l’objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,